

CH_VB 158 2000-0068 vom 27. Dezember 1999

Bundesverwaltung, 1999-12-27, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_158_2000-0068

FR: CH_VB 158 2000-0068 du 27 décembre 1999

IT: CH_VB 158 2000-0068 del 27 dicembre 1999

Erwägungen

E. 10

janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50). Permis concernant la durée du travail octroyés Déplacement des limites du travail de jour Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr)

159 – Progin SA, 1630 Bulle tôlerie industrielle (pliage et découpage) 8 ho 22 novembre 1999 au 25 novembre 2000 Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr – Frédéric Piguet SA, 1348 Le Brassus usinage d'ébauches et CNC, Le Sentier, 17, rue G.-H. Piguet 3 ho, 2 f

E. 15

novembre 1999 au 18 novembre 2000 (renouvellement) Travail de jour à deux équipes Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr) – Henri Girod SA, 2738 Court Ateliers de décolletage et de reprises

E. 16

ho, 6 f 10 janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement) – MEA Mécanique et électronique appliquées SA, 1914 Isérables automates d'assemblage et de taillage 2 ho, 10 f 29 novembre 1999 au 30 novembre 2002 (renouvellement) – Uni Sim SA, 1110 Morges atelier mécanique, machines CNC 6 ho 22 novembre 1999 au 23 novembre 2002 (renouvellement) Travail de nuit et travail à trois équipes Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr) – Roger Meylan SA, 1143 Apples Décolletage et fraisage 24 ho 9 janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement) – Manufacture de boîtes de montres MRP SA, 2942 Alle Usinage CNC 5 ho 6 décembre 1999 au 8 décembre 2001 (renouvellement) Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr – Henri Girod SA, 2738 Court Ateliers de décolletage et de reprises 5 ho 10 janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement) Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

160 – Miserez SA, 2726 Saignelégier Usinage CNC 6 ho 8 novembre 1999 au 9 novembre 2002 (renouvellement) Travail du dimanche Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr) – Febex SA, 1880 Bex Laboratoire de contrôle 1 ho

E. 21

novembre 1999 au 23 novembre 2002 (renouvellement) Travail continu Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 25, al. 1, LTr) – F.J. Burrus SA, 2926 Boncourt Ligne de fabrication „Japon., 20 ho 12 décembre 1999 au 14 décembre 2002 (renouvellement) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50). 18 janvier 2000 Secrétariat d'Etat à l'économie: Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2000 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 02 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 18.01.2000 Date Data Seite 158-160 Page Pagina Ref. No 10 124 172 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.